



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale de Saint-Eutrope**

Surface totale (acquise en jouissance) : 200,9 ha

Surface de l'aménagement : 195,7 ha

-

Surface retenue pour la certification : 188.31 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	
4	
5	
6	

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	(soit %)
Îlot de vieillissement	7, 8ha (soit 4,14%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	(soit %)
Surface totale réseau de conservation	(soit %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
3. HVC retenues : mesures et suivi	5
3.1. Type 1-3 : valeurs environnementales	5
3.2. Synthèse des HVC :	6
4. Autres éléments	7
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	7
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	7
4.3. Réseau de conservation	7
4.4. Espèces invasives	7

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Saint-Eutrope. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Saint-Eutrope, la plaine de l'Escadieu (parcelle 20 : 23,43 ha) a été exclue du périmètre FSC®. Certaines parcelles au sein de cette plaine sont en effet louées à un agriculteur tandis que les autres ont un rôle uniquement paysager et d'accueil du public. (Présence de mente religieuse : une partie est traitée en broyage une fois par an)

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Seules les valeurs environnementales (potentiellement HVC de type 1-3 seront détaillées ci-dessous car la forêt n'est pas concernée par les autres valeurs (culturelles ou de protection).

Le bois de Saint-Eutrope est enclavé dans une zone entièrement urbanisée, et soumis à une fréquentation importante, ceci explique la faible richesse écologique de ce massif. Néanmoins, la multiplication des types de milieux (boisements, prairies, friches et cultures, mares forestières) favorise la richesse de ce site, connu pour l'instant pour sa flore et son entomofaune.

HVC systématiques

- **La ZNIEFF de type 1 : « Bois de Saint-Eutrope » n° 110001643.**

Elle concerne les parcelles 4, 6, 8, 9, 10 et 11.

- Habitats déterminants de la ZNIEFF :
 - Chênaies-charmaies. Code Corine 41.2
 - Communautés amphibies. Code Corine 22.3
- Espèces déterminantes :

Groupe	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire De l'espèce
Phanérogames	Damasonium alisma Mill., 1768	Étoile d'eau, Damasonie étoilée
Ptéridophytes	Dryopteris affinis subsp. borrieri (Newman) Fraser-Jenk., 19	Dryoptéris écaillé, Dryoptéris de Borrer

¹ Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons
--	--	---

L'Etoile d'eau se trouve sur la plaine agricole, or périmètre certifié.
Le Dryoptéris a été localisé en parcelle 10 et le Polystic en parcelle 4.

HVC additionnelles

Habitats :

Aucun habitat patrimonial n'a été relevé.

Flore et faune :

Espèces remarquables	Milieu	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée *
Flore remarquable			
<i>Damasonium alisma</i> Etoile d'eau	Plaine d'Escadieu	Eviter la fermeture du milieu ouvert, maintien d'un labour annuel	TR ; PN ; DZ
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i> Dryopteris écailleuse	Boisement frais Parcelle 10	Attention particulière lors des coupes et travaux forestiers : - ne pas supprimer la strate arborescente, ces fougères recherchant l'ombre - contenir les strates arbustive et herbacée pour éviter la concurrence (ronce)	R ; DZ
<i>Polystichum aculeatum</i> Polystic à aiguillons	Boisement frais Parcelle 4		AR ; PR ; DZ
<i>Lathyrus linifolius</i> ssp. <i>montanus</i> Gesse des Montagnes	Clairières et lisières, bois thermophiles, bords de sentiers	Préserver les stations lors de travaux éventuels sur la route forestière	AR
<i>Mélistis melissophyllum</i> Mélisse à feuilles ténues	Route forestière entre les parcelles 13 et 15/16		AR
<i>Peucedanum gallicum</i> Peucedan de France			AR
<i>Vicia tenuifolia</i> Vesce à feuilles ténues	Ancienne carrière parcelle 7	Limiter l'envahissement des arbustes en les supprimant régulièrement	R
Céraïste à pétales courts <i>Cerastium brachypetalum</i>	Pelouses sèches Parcelles 1 et 7		R
Faune remarquable			
<i>Parophonus maculicornis</i>	Milieus humides, sableux ou calcaires	Mesures en faveur de la diversité entomologique : 1- milieux humides : entretien des mares mesuré (équilibre entre un calibrage trop brutal et un ralentissement exagéré de la circulation de l'eau) 2- Zones forestières : favoriser la diversité d'essence et l'hétérogénéité des classes d'âge, maintien d'arbres morts à terre et sur pied, ainsi que des arbres habitats ou vieillissants, créer des îlots de vieux bois 3- Milieux ouverts : espaces dynamiques, diversifier les interventions dans les prairies : fauchages plus ou moins fréquents et à des hauteurs différentes, éviter le broyage Conservation des arbres morts ou à microhabitats, créer des îlots de vieux bois Maintien de la mosaïque des structures, éviter coupes en période de reproduction (mai à août), fauches tardives	DZ
<i>Onthophagus joannae</i>	-		DZ
<i>Mantis religiosa</i> Mante religieuse	Milieus ouverts stables		DZ ; PR
<i>Dirhagus pygmaeus</i>	Indicateur qualité du milieu forestier		BI
<i>Xylotrechus antilope</i>	Chênaie thermophile		BI
<i>Oecanthus pellucens</i>	-		PR
<i>Ledra aurita</i> Grand diable	Chênaie		PR
<i>Driocopus martius</i> Pic noir	Boisements feuillus, chênaies matures		PN ; AN1
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Massif avec clairière		PN ; AN1

* Signification : TR Très rare ; R Rare ; AR Assez rare ; PN Protégée nationale ; PR Protégée régionale ; BI Bio-indicatrice d'après le référentiel d'H. Brustel (Brustel 2001) ; AN1 Annexe I de la Directive Oiseaux ; DZ Déterminant ZNIEFF.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

La seule HVC systématique sur la forêt de Saint-Eutrope est la ZNIEFF du Bois de Saint-Eutrope. Les autres valeurs retenues sont à l'appréciation du gestionnaire.

3.1. Type 1-3 : valeurs environnementales

- **La ZNIEFF de type 1 : « Bois de Saint-Eutrope » n° 110001643. (27 ha)**

- Habitats

- SAINTEUT_HVC1-3_01 : Chênaies-charmaies. Code Corine 41.2

- Localisation :

- État actuel :

- Mesure de gestion

- SAINTEUT_HVC1-3_02 : Communautés amphibies. Code Corine 22.3 (mares forestières) : ces mares existent sur les parcelles 2, 12 et 16. Elles ont été créées artificiellement en 2014 (P2) et 2015 (P 2 et 12) ou re-profilées en 2011 (P 16). Ces mares servent de trop plein pour les fossés bordant la voirie traversant le massif. Elles doivent être curées régulièrement.

- Espèces:

- SAINTEUT_HVC1-3_03 : polystic :

- Localisation : parcelle 4

- État actuel :.. Leur présence est à confirmer

- Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver

- SAINTEUT_HVC1-3_04 : Dryoptéris :

- Localisation : parcelle 10

- État actuel : Leur présence est à confirmer

- Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver

3.2. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
SAINTEUT_HVC 1/3								
ZNIEFF 1 : habitat								
HVC1-3.01 : Chênaies-charmaies			Leur présence est à confirmer	Abattages des sujets	Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation	Relevé de la surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière.	À chaque passage en coupe des parcelles	Tous les sujets sont conservés
HVC1-3.02 : communauté amphibiens Mares forestières	2, 12, 16			Fermeture du milieu, rémanents dans la mare	Marquage des arbres à abattre avant martelage pour permettre le maintien de l'ouverture. Pas de rémanents dans les mares une fois l'exploitation réceptionnée	Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupe qu'aucun rémanents n'est présent dans la mare	À chaque passage en coupe des parcelles	Visite et vérification effectuée
ZNIEFF 1 : espèces								
HVC1-3.03 : polystic			Leur présence est à confirmer	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
HVC1-3.04 : Dryoptéris			Leur présence est à confirmer	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Saint-Eutrope et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	7,8
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	
Mares et zone tampon	
TOTAL	

Aucun îlot de sénescence n'a été placé sur la forêt. C'est en effet une petite forêt parcourue de nombreux chemins qui rendent impossible la création d'un îlot à plus de 30 mètres de l'un d'eux.

4.4. Espèces invasives

Seul le robinier est présent sur la forêt de Saint-Eutrope. Il est présent dans les parcelles au sud de la forêt dans les parcelles 1, 2, 5, 7, 9 et 10 ainsi que dans les parcelles 18, 19 et 10.